

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL160

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 38, substituer aux mots :

« ce dernier »

les mots :

« le magistrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel